

## Compte-rendu commission extra municipale de sécurité du 23 mai 2016

Étaient présents : Jacques BARNAUD, Jean-Michel CASTAGNÉ, Marie MONTMAGNON, Jacques MAQUART, Robert BOMBRUN, Michel ABATTU, Jean-Marie ROYANNEZ.

Absents excusés : Gilbert MAISONNEUVE, Jean-Claude SARLES, Jean-Marie MONIER, Thierry ROCHAT, Éric CHARRE, Maurice GÉLINOTTE, Jean-Paul BÉNI AICHE.

N'ont pas donné suite : Florence BOUVET, Florian JEUNOT, Michel RIVOIRE, René VIOUGEAS.

### Groupe scolaire André BLANC.

Nous avons prolongé nos réflexions sur les aménagements envisagés dans l'environnement du groupe scolaire André BLANC, profitant de la présence conjointe de Jean-Marie ROYANNEZ, Marie MONTMAGNON et Jean-Michel CASTAGNÉ, nos interlocuteurs principaux. Merci pour leur présence .

#### Quelques remarques dominantes :

\* **Le principe d'intervention** retenu sera de créer immédiatement la compréhension d'utilisation des nouveaux espaces aménagés et d'instaurer, d'entrée, les « bonnes pratiques » :

- En démultipliant les informations (message intégré dans les cahiers de correspondance des élèves ; nouvel article « point com » prévu en Juillet...).

- Par la présence conjointe sur le terrain, à la rentrée prochaine, des représentants de la police municipale, d'un agent de la mairie habituellement dédié à la sécurité et des membres volontaires de la commission extra-municipale de sécurité. Les permanences pourraient être envisagées chaque matin et début d'après-midi, pendant 2 semaines... (la présence post méridienne de l'agent municipal n'est pas encore garantie).

Les membres de la commission sécurité (2 par permanence) assureraient la fluidité des rotations sur le nouveau parking, la bonne utilisation des 2 zones de « dépose minute » et la remise de fiche d'information, si nécessaire en cas de manquement.

- Les chiffres relevés donnant une évaluation des flux devant les écoles peuvent difficilement être extrapolés pour la prochaine rentrée scolaire . Les policiers municipaux canaliseront au mieux la circulation vers la nouvelle entrée du parking au carrefour rue de la Fontaine/petits Eynards. Des panneaux « arrêts interdits » pourront être installés rue de la Fontaine sur l'espace en vis à vis des écoles (la dépose des enfants est à proscrire, à ce niveau)... Aucune solution fiable de retournement n'a pu être trouvée... Une autre présence proche de la traversée vers l'école maternelle est également souhaitable, voire nécessaire.

- Pendant les travaux, la commission estimerait favorablement la mise en sens unique de la rue de la Fontaine, ce qui contribuerait à obliger les véhicules venant des Petits Eynards à emprunter le nouveau circuit par le parking. L'importance de l'empiétement des travaux sur la chaussée sera déterminante dans la prise de cette décision.

- Nous concevons également que les camions et engins divers transiteront vers le chantier par l'Est de ce dernier (Coubertin, « Petits Eynards »).

\* Si le nouveau parking sera prochainement opérationnel et assurément à la rentrée 2016, nous souhaiterions que le terrain en herbe annexe soit également accessible aux stationnements, son aménagement définitif n'étant projeté qu'en 2017. Il faut en effet prévoir le transfert transitoire sur le nouveau parking du stationnement des enseignants et du personnel de service.

### *Autres sujets abordés :*

\* **Rue des petits Eynards** : Des voitures stationnent face à l'étude notarial et empiète sur le cheminement piétons.

Cet espace est notifié comme privé (panneau à l'appui) et aux heures d'ouverture de l'étude un parking est accessible aux clients, derrière le bâtiment notarié. Il est clairement signalé. Dans le cadre des travaux engagés, le mur voisin actuellement à l'aplomb du trottoir sera abattu, ce qui rendra d'autant plus visible cet ensemble. Dès lors, en cas de débordement sur la partie cheminement piétons la police municipale pourra intervenir.

\* **Accès et sortie vers la rue des Petits Eynards de la zone parking située dans l'environnement del'école de musique** :

A priori, les panneaux de sorties (sens interdit, d'un côté et stop de l'autre) mériteraient d'être inversés, respectant les convenances et réflexes habituels d'une sortie à droite en évitant ainsi de couper le sens de circulation.

Après réflexion, il est convenu de maintenir la signalisation en l'état, une modification pourrait générer une confusion de circuit dans un espace où les zones de stationnements se partagent tout autour de l'école de musique.

\* **Rond point, avenue de Provence, au niveau de l'intersection avec la rue des monts du matin et la rue du peuplier** :

-La proposition d'une signalisation plus claire de la voie verte (à gauche vers Valence), par un panneau complémentaire apposé à droite de l'avenue de Provence, pour en désigner l'entrée, n'a pas été retenue. Il s'agit d'une voie dite « douce » non imposée aux cyclistes. Toute modification, impliquerait d'en changer le statut en piste cyclable alors qu'elle est ouverte également aujourd'hui à des usagers multiples non motorisés (piétons, rollers, trottinettes...).

-Défaut d'annonce, en amont, de ce rond point. Sa lisibilité pour l'automobiliste est malaisée à un niveau où converge une circulation soutenue venant tant de la rue du mont du matin que de l'avenue de Provence. Tout en prenant acte de cette situation tendue, nous convenons de ne pas envisager de poses supplémentaires de panneaux : nous sommes en agglomération ; les règles de pratique des ronds points sont sensés être respectés... et le nombre de panneaux sur l'avenue est déjà particulièrement pléthorique.

### *Quelques rappels :*

**RD 143** – Route de Chateauneuf. Une demande de réduction de la vitesse de 90 à 70 à l'heure avait été sollicitée auprès des services départementaux sur un tronçon de cette route, proche de l'entrée de notre village où débouchent plusieurs voies locales particulièrement fréquentées (rue du Rhône, chemin des Blancs...). Sans réponse à ce jour nous nous proposons de lancer à nouveau une lettre d'intervention sous couvert de Monsieur le maire pour réactiver cette demande.

Relance également concernant l'implantation sur le trottoir du bloc de boîtes aux lettres à l'entrée de la rue Émile Zola, entrée sud ouest de la zone 2000. Jean-Michel CASTAGNÉ est intervenu plusieurs fois auprès des services postaux sans aucun retour !

**Non abordé au cours de cette réunion (oubli!)** : Un riverain du « hameau des Mirabeaux » souhaiterait la pose d'un ralentisseur en aval ouest sur la rue des Mirabeaux et proche de l'entrée du hameau afin de protéger les résidents locaux (enfants, sorties des riverains directement sur la voie...) . La circulation débouche rapidement sur le secteur habité après une longue ligne droite . Il